Scandale de l'IUT de Saint-Denis : les enseignants Hamid Belakhdar et Rachid Zouhhad sanctionnés

22/12/2015 à 20h31

La commission disciplinaire de l'université Paris-13 a sanctionné deux enseignants depuis le 4 décembre. Mais le dossier judiciaire se poursuit.



Cela ressemble à un épilogue mais ne constitue probablement pas le terme de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le scandale de l'IUT de Saint-Denis. Les sanctions infligées à deux enseignants, impliqués dans cette affaire, marquent juste la fin d'une première séquence dans cette ténébreuse affaire. Ces condamnations devraient, de fait, être suivies d'autres décisions de justice début 2016.

Blâme et sanctions légères

Le 4 décembre dernier, Rachid Zouhhad, enseignant en économie au sein de cet Institut universitaire de technologie dépendant de l'université Paris-13 s'est vu infliger un blâme par la commission disciplinaire de cet établissement. Il lui était reproché plusieurs dysfonctionnements au sein du département «

techniques de commercialisation » dont il assurait la direction. Sur l'ensemble des griefs qui lui étaient faits, la section disciplinaire n'en a retenu que deux : le recrutement de vacataires sans en avoir averti sa hiérarchie « dans des délais raisonnables » et « une procédure relative à l'adoption de règles de pondération des notes » irrégulière.
Quelques jours plus tard, le 17 décembre, Hamid Belakhdar, enseignant de comptabilité, passait à son tour devant cette même section disciplinaire présidée par Jean-Pierre Astruc. Ce proche de Rachid Zouhhad a également été sanctionné puisque la commission a décidé le « gel » de son indice d'avancement d'échelon pour deux ans. « Une punition légère qui vaut avertissement car on lui reprochait surtout des menaces physiques sur des collègues », confie un membre de l'IUT, sous le couvert de l'anonymat.=$
(…)

Le Point

Merci à **Neuneu.**